



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Cinquième assemblée régulière du conseil d'administration du
lundi 28 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL

Cinquième assemblée régulière de l'année 2020 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 28 septembre 2020 à 19 h 00 par Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Damien Morneau	Trésorier
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice
Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Administratrice (19h37)
Mme Alexandra-Maude Grenier	Administratrice
M. François Talbot	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Louis Dumoulin	Président
Mme Maggy Desgagnés	Secrétaire
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Philippe Gosselin	Administrateur

Membre sans droit de vote :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Le conseil se réunissant de façon virtuelle, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

20-09-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
20-09-02	19 h 05	Lecture et adoption de l'ordre du jour
20-09-03	19 h 10	Adoption et suivi du procès-verbal du 7 juillet 2020
20-09-04	19 h 20	Démission de la secrétaire du CA
20-09-05	19 h 30	Première période de questions du public et commentaires
20-09-06	19 h 45	Présentation et échanges : Stratégie de sécurité routière – Quels projets?
20-09-07	20 h 05	Période du conseiller municipal
20-09-08	20 h 25	Résolutions <ul style="list-style-type: none">● Résolution : Adoption du mémoire du BAPE sur le réseau structurant● Résolution relative au budget de fonctionnement 2020
20-09-09	20 h 45	Fonctionnement, informations <ul style="list-style-type: none">● Fin de mandats et démissions au Conseil de quartier● CVAP● Valoristes● Église – École● Colloque patrimoine religieux du Conseil de la culture● Art urbain – Inauguration de la murale de la Coopérative La Fameuse
20-09-10	21 h 00	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">● État des finances● Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de juillet 2020● Remboursement Registre des entreprises du Québec
20-09-11	21h10	Divers
20-09-12	21 h 20	Levée de l'assemblée

20-09-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Dumoulin étant absent, Mme Alexandra-Maude Grenier et constate le quorum. M. François Talbot propose l'ouverture de l'assemblée, Mme Priscilla Corbeil appuie. Mme Alexandra-Maude Grenier ouvre donc l'assemblée à 19h10.

20-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE MME. ALEXANDRA-MAUDE GRENIER APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout au point Fonctionnement, information :
 - Démission et non-renouvellement de mandats
 - Art urbain – Inauguration de la murale de la Coopérative La Fameuse
- Ajout au point Trésorerie :
 - Remboursement au Registre des entreprises du Québec

Adopté à l'unanimité.

20-09-03 Adoption et suivi du procès-verbal du 7 juillet 2020

SUR PROPOSITION DE M. PRISCILLA CORBEIL DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal du 7 juillet 2020. Adopté à l'unanimité.

20-09-04 Démission de la secrétaire de CA

Le conseil de quartier accepte la démission de Mme Maggy Desgagnés.

C'est Mme Alexandra-Maude Grenier qui assurera le poste de secrétaire lors de la présente séance en attendant les prochaines élections lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre.

20-09-05 Première période de questions du public et commentaires

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette assemblée se tient virtuellement. Par contre, les citoyens ont été invités à envoyer leurs questions avant la tenue du Conseil par courriel ou par Facebook.

Deux courriels ainsi qu'un message Facebook ont été envoyés à l'intention du Conseil de quartier.

Un citoyen propose au Conseil de quartier de communiquer avec la Ville concernant la fermeture temporaire, mais répétée, d'une moitié du parc Lucien-Borne et de prendre position pour demander que ce ne soit pas répété l'année prochaine. Il argumente que ce terrain de jeu, le seul facilement accessible dans quartier pour jouer au soccer avec les enfants notamment, a été fermé plusieurs fois récemment afin de permettre l'entreposage de matériaux de construction en lien avec des chantiers à proximité. Puisque cela semble se répéter souvent, en plus du contexte de la pandémie, il faut protéger précieusement les espaces où les personnes peuvent faire de l'exercice et se divertir en famille. Ce citoyen considère qu'il existe de nombreux autres endroits plus appropriés pour entreposer des matériaux, par exemple : l'ancien garage sur le chemin Sainte-Foy, ou encore des stationnements. Il affirme que cela serait rassurant pour les résidents d'avoir un engagement de la part de la Ville de trouver une alternative.

M. Jean Rousseau mentionne qu'en effet le site a été utilisé de cette façon 3 étés dans les 4 dernières années. Il affirme qu'il existe peu de terrains pouvant accueillir de tels chantiers à moins de bloquer des stationnements.

De plus, M. Jean Rousseau rappelle le projet d'agrandissement de l'École Joseph-François-Perrault. Le stationnement actuel abritera prochainement un gymnase ainsi que des nouvelles salles de classe. Ce qui laisse présager encore un chantier et une perte de cases de stationnement pour les citoyens.

Concernant le futur chantier du tramway, il y a déjà des pressions qui sont faites à la Ville visant à ce que le parc ne redevienne pas un entrepôt d'équipement et de matériaux. Pour ce qui est des chantiers actuels, ceux-ci se termineront à la mi-octobre. Ce qui est à déploré aussi de cette situation, est que les citoyens vivant à proximité n'ont pas été informés.

Une autre citoyenne écrit qu'elle a récemment découvert l'existence de vélo cargo électrique. Un vélo conçu et équipé pour transporter des charges. Elle se demande si un système d'emprunt pour ces vélos pourrait être possible à Québec, un peu comme Communauto ou les bixis de Montréal, à tarif abordable pour tout le monde. Elle demande également si le Conseil de quartier pourrait lui suggérer des références pour un tel projet.

M. Jean Rousseau affirme que l'intérêt existe, mais la Ville a refusé des licences et des projets pilotes allant dans ce sens. Ils n'ont pas accepté d'aller de l'avant car cela demanderait de désigner des lieux pour laisser ces vélos, de créer des stations. Aucune initiative de ce type n'a été annoncée à court terme.

Sur Facebook, une personne a manifesté son intérêt à siéger au conseil de quartier en tant que secrétaire, mais celle-ci mentionne également avoir un intérêt à s'impliquer en politique municipale. Elle demande si cela pourrait générer un certain conflit d'intérêt. M. Daniel Leclerc rappelle que les postes au Conseil de quartier sont non-partisans et que celui-ci voit au bon développement du quartier. Les deux peuvent être compatibles si on sait laisser de côté la partisanerie.

20-09-06 Présentation et échanges : Stratégie de sécurité routière – Quels projets?

Une invitation a été envoyée aux membres des conseils de quartier pour donner davantage d'informations sur le programme. Mme Alexandra Maude Grenier se porte volontaire pour participer à cette rencontre sur la Stratégie de sécurité routière.

Un projet pourra être proposé d'ici le 30 novembre, ce qui laissera peu de temps au nouveau conseil.

20-09-07 Période du conseiller municipal

M. Jean Rousseau parle des plaintes et rumeurs qui circulent concernant le bar de la Fauchouse : (bruits, vomissures). En réalité, cet établissement est un restaurant avec permis de bar, ce qui lui permet de rester ouvert plus tard. Il y a eu des interventions qui ont été faites par la police. Des gens semblent affirmer qu'il y a de la consommation de drogue forte et de la prostitution à même l'établissement, mais ce, sans preuve suffisante. M. Jean Rousseau invite à la prudence car il semble y avoir de la surenchère. Il encourage les gens à faire des plaintes, mais sans preuves formelles, les policiers ne peuvent pas intervenir. Aussi, il existe des conséquences lorsqu'un

établissement reçoit un grand nombre de plainte qui peuvent mener notamment à la perte ou la suspension du permis d'alcool par la Régie des alcools.

Il aborde ensuite un article qui rappelle les nombreux accidents impliquant des voitures provenant du sud du boulevard Honoré-Mercier voulant tourner à gauche à hauteur de la rue Saint-Jean. On avait annoncé des aménagements dans le cadre de la stratégie de sécurité routière pour sécuriser cette zone, un montant de 130 000 \$ avait été réservé à cet effet. Maintenant, on a plutôt décidé d'interdire complètement le virage d'Honoré-Mercier vers Saint-Jean jugeant l'endroit trop accidentogène.

Certaines SDC font des demandes pour que les rues piétonnes se poursuivent l'hiver. La SDC du Faubourg n'en a pas fait la demande pour l'instant.

Le projet de tramway se poursuit. De nouvelles questions ont été mises de l'avant par le BAPE concernant la station d'Youville (station prévue au coin d'Honoré-Mercier et Saint-Jean, côté ouest), il n'y aurait plus de passage souterrain selon le bureau de projet. C'est un dossier à suivre.

Concernant la stratégie de sécurité routière, chaque école aura un plan pour sécuriser les déplacements de ses élèves. Une consultation en ligne est actuellement en cours. Les Conseil de quartier et d'établissement devraient recevoir chacun 3000\$. Cependant, il n'est pas clair si cet argent doit servir uniquement à la promotion de meilleures habitudes et du civisme. De plus, les conseils voudraient participer à l'identification et à la priorisation des endroits où il y aura des interventions. M. Jean Rousseau les encourage à insister pour être entendu sur ce point.

Le début des travaux pour l'agrandissement de l'école Joseph-François-Perrault est prévu pour l'an prochain.

Cela est moins pertinent en zone rouge, mais il y a tout de même une notion de plainte concernant les restaurants et les bars en lien avec la distanciation. Il y a un enjeu de distances à respecter. S'il y a un événement en cours, où des citoyens ne respectent pas les mesures de distanciation sociale, il est pertinent d'appeler le 9-1-1. Si celui-ci est déjà terminé, la police ne se déplacera pas. Pour ce qui concerne des travailleurs sans masque par exemple, il faut communiquer avec la CNESST.

Concernant le passage des Zouaves, les pavés ne sont pas une façon de démarquer un passage piéton, mais seulement décoratif. Cela semble porter à confusion. La mise en place de signalisation et marquage jaune est planifiée pour l'année en cours.

Le propriétaire du 6569, rue St-Jean, M. Murray, connu pour opérer un hébergement touristique illégal qui a déjà été condamné pour intimider et harceler des locataires attend son procès pour 12 constats d'infraction d'hébergement touristique illégal. C'est un récidiviste qui a systématiquement évincé ses locataires.

M. Daniel Leclerc rappelle qu'au mois de mars 2019, le Conseil avait adopté une résolution concernant les traverses piétonnes sur la rue Saint-Jean à hauteur des rues Sutherland et Ste-Geneviève (des sens uniques). La signalisation n'indiquait pas convenablement aux piétons quand traverser en toute sécurité. Durant l'été, les recommandations du comité mobilité ont été appliquées. (Résolution CA-18-76)

Mme Alexandra-Maude Grenier demande concernant le Bar de la Faucheuse que doivent faire les citoyens qui vivent à proximité qui se plaignent et sont dérangés par le bruit tard dans la nuit. M. Jean Rousseau indique d'appeler le 911. Il y a des escouades de police qui s'occupent des sorties de bar notamment. De plus, nous sommes dans un contexte Covid, alors il y a une responsabilité accrue. Le propriétaire a la responsabilité d'arrêter de servir un client qui devient un problème. S'il y a des débordements ceux-ci doivent être rapportés. Plus il y a de plaintes, plus il y aura une présence policière forte, plus le propriétaire aura la responsabilité de voir au meilleur comportement de ses clients. Cependant, il n'y a aucune confirmation d'activité illégale.

Mme Alexandra-Maude Grenier demande si la Ville a-t-elle une responsabilité de mieux nettoyer les trottoirs (seringues, vomissures) ? M. Jean Rousseau rappelle qu'un effort est fait en ce sens, qu'il existe des contenants à cet effet mais de signaler ce genre de cas lorsqu'on les observe. Nous sommes les yeux et les oreilles du quartier.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle que M. Jean Rousseau avait mentionné un sondage sur les routes empruntées par les élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste et elle demande si ce sondage a été réalisé car elle est elle-même parent d'élèves de l'école et elle n'a pas souvenir d'avoir rempli un tel sondage. M. Jean Rousseau répond qu'il avait, en effet, entrepris une démarche en ce sens avec la directrice précédente, qui portait le dossier. Depuis le changement de direction, il n'a pas fait de suivi et ne sait pas où en sont les démarches qui étaient dorénavant entre les mains du conseil d'établissement. Parallèlement à cette démarche, il y a Accès Transport viable qui étudie des parcours mais nous ignorons leur méthodologie. La Ville insiste en disant que des choses vont se mettre en place mais on ne sait pas quelle sont leur démarche, ni ce qui est priorisé. Mme Mélissa Coulombe Leduc récemment élue au Conseil d'établissement se propose pour en faire le suivi lors de la prochaine rencontre.

M. Jean Rousseau mentionne que les mesures de distanciation sociale dans les autobus les services ont été réduits et donc il y a des élèves qui demeurent au sud de René-Lévesque qui ne le prennent plus. Cela amène un enjeu de brigadiers sur certains coins de rues ex. rue Claire-Fontaine.

M. François Talbot demande si dans le cas de la Faucheuse il y a eu une communication directe avec le propriétaire car ils semblent des gens ouverts à la discussion. Il suggère de leur parler directement afin de trouver une solution. M. Jean Rousseau valorise la discussion mais il invite à ne pas jouer à la police. Il est possible également à se tourner vers la SDC.

20-09-08 Résolutions

➤ Résolution : Adoption du mémoire du BAPE sur le réseau structurant

Résolution CA-20-33

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc dûment appuyée par M. Damien Morneau, il est résolu d'adopter le mémoire déposé par le comité mobilité au BAPE concernant le réseau structurant. Adopté à l'unanimité.

Le mémoire sera joint en annexe.

➤ Résolution relative au budget de fonctionnement du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste pour l'année 2020

Résolution CA-20-34

Considérant les besoins financiers du Conseil de Quartier Saint-Jean-Baptiste;

Considérant que les activités du Conseil de quartier ont été suspendues pendant plusieurs mois;

Considérant que les montants dédiés au fonctionnement du Conseil de quartier n'ont pas tous été utilisés;

Considérant que cette absence de visibilité du Conseil de quartier auprès des citoyens risque de se traduire par une faible participation;

Considérant que le Conseil de quartier devra être plus présent dans l'espace public dès que les conditions sanitaires le permettront;

Considérant que le Conseil de quartier aura besoin de ressources pour participer à des événements qui se tiendront dans le quartier;

Considérant que la majorité du budget de fonctionnement du Conseil de quartier est engagé par des dépenses fixes liées à la rémunération de la secrétaire de rédaction;

Considérant que le fonds dédié à la visibilité du Conseil de Quartier est épuisé à la suite de plusieurs initiatives pendant les trois dernières années;

Considérant que les montants dédiés au fonctionnement des Conseils de quartier n'ont pas été ajustés aux augmentations du coût de la vie depuis leur création;

Considérant que les sommes dédiées au fonctionnement auraient normalement été utilisés si les conditions l'avaient permis;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec d'accorder le montant annuel maximum soit de 1 500\$ pour le budget de fonctionnement du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste pour l'année 2021 et pour les années à venir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20-09-09 **Fonctionnement, informations**

- CVAP

Mme Priscilla Corbeil rapporte les suivis faits avec la direction du port. Concernant le Projet Laurentia, le ministère rédige son rapport préliminaire. Celui-ci sera disponible 30 jours pour la consultation dès la mi-novembre. Il devrait y avoir une session de présentation faite au comité afin de répondre aux questions et recueillir leur commentaires et suggestions. La livraison finale du rapport du gouvernement fédéral est estimée pour avril 2021, mais avec la pandémie cela pourrait changer.

Concernant le cas spécial du bar rayé, on évalue son statut car le comité scientifique l'aurait déclaré comme étant disparu malgré sa réinsertion récente. Il était encore trop tôt pour se prononcer.

Il est possible de suivre sur le site du port une nouvelle station pour la mesure de particules fines en temps réel. Il y en avait déjà une sur la 3^e avenue et maintenant il y en a une seconde sur la 8^e avenue. Les barres rouges qu'on y observe sont attribuables aux épisodes de smog. Le lien pour y accéder : <https://www.portquebec.ca/on-sengage/on-prend-soin-de-notre-milieu/gestion-en-continu-de-la-qualite-de-lair>

Le plan d'action devrait être adopté à la prochaine séance le 26 novembre.

Aussi, puisqu'elle culmine son mandat, Mme Priscilla Corbeil assurera la transition avec la nouvelle personne qui s'impliquera dans ce comité.

- Valoristes

Les Valoristes terminent leur troisième année d'opération. La première année, il n'y avait qu'un seul point de dépôt avec 16 événements et 110 000 contenants récupérés. Cette année 40 événements ont déjà eu lieu avec 320 000 contenants récupérés. Cela représente un total de 28 000\$ remis aux gens de la rue. On estime qu'en moyenne les valoristes obtiennent 28\$ par visite et on calcule de 35 à 60 personnes par événement.

Ce qui est intéressant cette année, c'est le niveau d'implication des valoristes dans les opérations. Ils ont de plus en plus impliqué, un rôle actif dans la tenue des événements. Les événements n'ont pratiquement plus besoin du soutien de bénévoles puisque les valoristes y jouent un rôle grandissant en plus d'amasser plus de 10 000 contenants par avant midi.

M. Damien Morneau invite d'ailleurs les administrateurs à venir constater eux-mêmes leur succès aux événements qui se dérouleront encore en octobre.

- Église – École

Mme Mélissa Coulombe-Leduc a été élue au conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste. Lors de leur rencontre il a été question brièvement de l'église Saint-Jean-Baptiste car un parent demandait où en était le dossier. Le centre de service ne peut pas donner le mandat sans appel d'offre et, personne ne semble vouloir mener le dossier car personne ne veut en devenir le propriétaire. Donc, pour cette raison, il n'y a pas eu d'avancées dans ce dossier pour l'instant.

- Colloque patrimoine religieux du Conseil de la culture

Le conseil de la culture devait organiser un colloque religieux. Celui-ci sera reporté en 2021.

- Démission et non-renouvellement de mandats

Le conseil de quartier accuse réception des lettres de démission de M. Philippe Gosselin et de Mme Maggy Desgagnés.

Aussi, les mandats de M. Damien Morneau, M. François Talbot ainsi que Mme Priscilla Corbeil arrivent à leur terme et ceux-ci annoncent qu'ils ne le renouvelleront pas. Leurs mots de départ se retrouvent en annexe.

- Art urbain – Inauguration de la murale de la Coopérative La Fameuse

La murale est terminée. L'inauguration est prévue par Facebook live afin de respecter les mesures de distanciation mercredi le 5 octobre à 17h00. On demande si l'œuvre était une commande. On répond que l'artiste avait carte blanche.

20-09-10 Trésorerie

➤ État des finances

Aucune activité n'a eu lieu dans les deux derniers mois.

Les dépenses effectuées concernent le paiement de la secrétaire pour la séance de mars (80\$), la publication du comité patrimoine (1000\$), un déplacement de M. Louis Dumoulin (11\$) ainsi que les frais d'administration de 2.95\$/mois.

Un chèque de 500\$ reste en circulation, destiné à la murale de la Coopérative d'habitation La Fameuse.

Le solde du compte en date du 31 août : 4861,28\$.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de juillet 2020

Résolution CA-20-35

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE M. FABEN ABITBOL DUMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 100 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution pour la mise à jour annuelle au Registre des entreprises du Québec

Résolution CA-20-36

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU DÛMENT APPUYÉE PAR PRICILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de rembourser à M. Daniel Leclerc 36,00 dollars provenant du budget de fonctionnement pour la mise à jour annuelle au Registre des entreprises du Québec. La proposition est adoptée à l'unanimité

20-09-11 Divers

Concernant les AGA des Conseils de quartier, M. Daniel Leclerc explique qu'il a été convenu que celles-ci se tiennent de façon virtuelle pour ne pas avoir à les annuler à quelques jours d'avis ou risquer que les salles réservées soient finalement trop petites, ne permettant pas la distanciation. Les formulaires sont disponibles en ligne pour les candidatures. Aussi, pour les personnes désirant assister, ils auront un court formulaire à compléter avant de se connecter.

20-09-12 Levée de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier lève l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 20 heures 38.

Annexe I

Lettres de Départ de Mme Priscilla Corbeil – 28 septembre 2020

Bonjour à toutes et à tous les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste,

Le présent message est pour vous aviser que je ne solliciterai pas de second mandat de conseillère au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste et comme représentante au Comité de vigilance des activités portuaires.

Il m'a fait plaisir de travailler avec vous lors des différents travaux en comités, particulièrement celui de Mobilité durable, et je vous encourage à poursuivre votre implication que je juge essentielle à la Ville de Québec.

Pour ce qui est du rapport annuel, j'ai déjà envoyé des parties pouvant y être ajoutées à Louis et Mélissa. Les comptes rendus du CVAP de 2019 étant maintenant tous adoptés, je pourrai également vous faire parvenir ma partie concernant cette représentation dès que possible.

Je vous remercie pour votre collaboration et je vous souhaite une belle continuité.

Au plaisir de vous revoir dans notre beau quartier!

Priscilla Corbeil

Annexe II

Lettres de Départ de M. François Talbot – 28 septembre 2020

Québec, le 28 septembre 2020

Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB)

Aux membres du conseil d'administration
Aux participantes et participants du comité Mobilité durable

Objet : CQSJB : élections générales

Bonjour,

Mon mandat comme administrateur du CQSJB se termine cette année. Je vous avise aujourd'hui que je ne vais pas poser à nouveau ma candidature au poste d'administrateur du CQSJB et dès lors je ne vais pas solliciter un deuxième mandat au cours des prochaines élections générales, à l'occasion de l'Assemblée générale du 26 octobre 2020.

J'ai bien aimé avoir travaillé au sein du CQSJB, tout comme au développement social du quartier Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, par l'entremise de notre organisme au niveau local. À cet effet, j'ai soutenu les interventions en faveur du bien commun, qui vont dans le sens de demeurer attentivement au diapason des préoccupations de la population, de s'activer de façon collective pour la réalisation de projets dans la communauté.

Dans l'ensemble de mes fonctions, je prends en considération différents facteurs de réussite ne serait-ce que l'organisation ordonnée, la transparence dans l'information, le respect des personnes et le travail d'équipe.

Je souhaite la meilleure continuation au CQSJB, qui encourage tout particulièrement les projets d'aménagements effectués en harmonisation et respect du quartier.

Je vous remercie, chacune et chacun, pour votre précieuse collaboration et votre attention.

Au plaisir et à la prochaine fois,



François Talbot

Responsable du comité Mobilité durable du CQSJB
Initiateur pour la création d'un comité sur l'économie du quartier pour le CQSJB

francois.talbot.01@gmail.com
581 985-2582

Dans le cadre des séances d'audiences publiques du BAPE

Mémoire du Conseil de Quartier de Saint-Jean-Baptiste pour le projet de construction d'un tramway à Québec

Présenté par :

Mélissa Coulombe-Lebuc, administratrice

Maggy Desgagnés, secrétaire

Louis Dumoulin, président

représentant le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

30 juillet 2020



Table des matières

La localisation et la démographie	1
Les habitudes de déplacement.....	1
Les habitants du quartier.....	1
Les déplacements vers le quartier	1
Les rénovations urbaines	1
Les aménagements du tramway.....	2
Tracé et stations du Réseau de transport structurant dans le quartier Saint-Jean-Baptiste	4
Scénario de trémie à la rue Turnbull	4
Le tracé.....	4
Le nombre de stations.....	5
Impacts des travaux et communication.....	5
En conclusion	6



Mémoire du Conseil de Quartier de Saint-Jean-Baptiste pour le projet de construction d'un tramway à Québec

Le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (ci-après « CQSJB ») est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il a été créé en 1993, ce qui en fait le plus ancien conseil de quartier de la Ville de Québec avec le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou. Tout comme les autres conseils de quartier, le mandat du CQSJB est de permettre à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie.

La localisation et la démographie

Le quartier SJB couvre un territoire de 0,67 km², dont les limites sont approximativement en 2020: le cap de Québec au nord, l'avenue De Salaberry à l'ouest et l'avenue Honoré-Mercier à l'est ainsi que la Grande Allée au sud. Son territoire, surtout pour le faubourg Saint-Jean, est principalement caractérisé par les pentes (sud-nord et ouest-est) du coteau Sainte-Geneviève.

Le quartier Saint-Jean-Baptiste compte 9 245 habitants soit le plus quartier le plus dense de Québec avec ses 13 799 habitants par km². Plus deux tiers des ménages sont constitué d'une personne.

Les habitudes de déplacement

Les habitants du quartier

En ce qui concerne les déplacements, les déplacements domicile-travail effectués par les résidents du quartier, qui en date de 2016 constitue à plus de 73 % des modes durables (marche, vélo et transport en commun). Précisions que ces déplacements dans le quartier se font à 47,7 % à pied (au 1er rang des quartiers à Québec), à 4,9 % en vélo (5e rang) et à 20,7 % en transport en commun (10^e rang). Saint-Jean Baptiste est d'ailleurs au dernier rang des quartiers pour les déplacements en auto-solo sur un total de 35 quartiers avec seulement 24 % de part modale.

Les déplacements vers le quartier

Selon l'enquête OD 2017, SJB et le Vieux-Québec sont des très grands générateurs de déplacement, plus de 17 000 voitures se rendre dans le secteur quotidiennement en pointe pour travailler et plus de la moitié sont des automobilistes. Une personne sur trois opte pour le transport en commun. Comme les habitants de notre quartier se déplacent majoritairement en transport actif, les stations devront être adaptées aux besoins des travailleurs et des touristes.

Les rénovations urbaines

Au courant des années 1970, le quartier a été la cible de grandes rénovations urbaines avec la création d'une cité parlementaire et l'élargissement des voies de circulation. Celles-ci ont eu pour effet de sectionner le quartier Saint-Jean-Baptiste, jusque là bénéficiant d'un tissu urbain continu, d'ouest en est, de l'avenue de Salaberry jusqu'aux murs du Vieux-Québec et du nord au sud, d'un cap jusqu'aux Plaines d'Abraham. Il en est résulté un quartier divisé en trois parties, qui ont évolué différemment: la place d'Youville, notre quartier des spectacles, avec ses édifices administratifs,



ses hôtels et ses salles de spectacles; le faubourg Saint-Jean, miraculeusement épargné par les démolitions massives, qui a conservé son caractère très marqué d'un quartier du XIXe siècle, aux portes du Vieux-Québec; enfin le faubourg Saint-Louis qui s'est transformé en Colline parlementaire, avec une densification en hauteur et ses multiples grands événements, tout en maintenant quelques poches de résistance patrimoniale et de verdure.

Au début des années 90, une démarche gouvernementale a débuté pour réaménager les autoroutes urbaines qui ont défiguré la Haute-Ville de Québec et, par conséquent, le quartier Saint-Jean-Baptiste. Elles sont devenues les boulevards urbains Honoré-Mercier et René-Lévesque d'aujourd'hui. Même si ces travaux ont contribué à diminuer les impacts négatifs vécus dans le quartier, ils n'ont pas pour autant résolu tous les problèmes causés par les travaux des années 70. Ils visaient surtout à valoriser la Colline parlementaire (espace récupéré en diminuant le nombre de voies automobiles et leur largeur) au détriment de l'interface faubourg: sur le côté sud (Colline), plates-bandes bien vertes, multiples rangées d'arbres en pleine forme, larges trottoirs sur deux niveaux (dont la promenade des premiers ministres); tandis que sur le côté nord (faubourg), d'Honoré-Mercier à la rue Scott, un seul trottoir, pas de dégagement substantiel entre le trottoir et les bâtiments, une seule rangée d'arbres qui ne réussissent pas à survivre .

Les aménagements du tramway

Dans le quartier Saint-Jean -Baptiste et sur le territoire du CQSJB, il y a trois voies importantes touchées par le passage en souterrain du nouveau tracé du RSTC, la côte d'Abraham, les boulevards urbains Honoré-Mercier et René-Lévesque. La côte d'Abraham et le boulevard Honoré-Mercier constituent la porte d'entrée à la haute-ville de Québec, haut lieu patrimonial, mais surtout elles sont, avec le boulevard René-Lévesque, les voies d'accès au secteur Colline parlementaire (dont fait aussi partie le faubourg Saint-Jean).

Lors de la présentation faite le 17 juin dernier, le BPRSTC a mentionné que la côte d'Abraham passerait de 4 à 3 voies et la question pour les boulevards Honoré-Mercier et René-Lévesque, n'a pas été abordé. La situation est plus complexe sur Honoré-Mercier pour réduire le nombre de voies. Le retrait de 2 voies sur René-Lévesque semble une évidence comme elles sont dédiées principalement au transport collectif pour les réaffecter à d'autres usages. Le BPRSTC a tout de même pris le temps de nous confirmer qu'il ne s'implique pas au niveau des aménagements de surface. Or le piéton qui utilisera le RSTC est le même qui marchera pour se rendre aux stations. Si ce n'est pas BPRSTC, ni le RTC, ni le consortium qui sera choisi qui prendra en charge la réalisation de ces aménagements et les recommandations formulées par le CQSJB?

Les travaux de réaménagements des autoroutes urbaines en boulevards urbains dans les années 90 ont considérablement amélioré la situation en ralentissant la vitesse de la circulation automobile, en facilitant les passages piétons et en créant des façades, encore trop rares, s'ouvrant sur les boulevards. Toutefois, même si les aménagements ont amélioré la situation, depuis plus de 25 ans, les liens entre les 3 parties de l'ancien territoire du quartier Saint-Jean-Baptiste n'ont pas été complétés et maillage reste à retisser.

Aussi, à noter que le quartier Saint-Jean-Baptiste l'un des plus faibles indices de canopée de toute la ville soit 10% contre 32% pour l'ensemble de la ville en excluant les forêts urbaines.

Il faut que ces espaces urbains excédentaires contribuent à créer des rues conviviales, actives, attrayantes, agréables et stimulantes pour tous les utilisateurs, résidents, travailleurs et visiteurs.



1. Concernant la **côte d'Abraham**, comme il n'y a qu'un seul trottoir, avec l'espace récupérable, on pourrait prévoir une voie cyclable bidirectionnelle et élargir la zone piétonne tout en y plantant une zone de végétaux.
2. Le **boulevard Honoré-Mercier** est une porte d'accès majestueuse à la haute-ville et à la Colline parlementaire. Son réaménagement au tournant des années 2000 a permis de revaloriser l'artère, d'y planter des arbres, d'ajouter du mobilier urbain, d'insérer de l'art public et d'améliorer la liaison avec le Vieux-Québec.

La conception de l'édicule de la station Faubourg Saint-Jean devrait tenir compte de l'échelle des bâtiments avoisinants principalement en ce qui a trait à la hauteur et aux usages mixtes. Secondement, l'espace extérieur et intérieur doit permettre d'accueillir une arrivée massive de clients (fin de spectacle, manifestation sur la Colline parlementaire, exposition au centre des congrès), en respect avec le rôle identitaire des lieux (proximité du Vieux-Québec et du faubourg Saint-Jean ainsi que de la cité parlementaire). Avant d'améliorer le couvert végétal, l'inclusion de mesures écologiques en lien avec les îlots de chaleur viendrait combler un manque de verdure. À plusieurs reprises, le CQSJB s'est opposé à un passage souterrain à l'intersection de la rue Saint-Jean. Le but de faire circuler les gens en surface à la fois pour des raisons de sécurité et d'animation urbaine. De plus, investir pour ce réseau souterrain diminuera d'autant les fonds disponibles pour les aménagements de surface, au détriment de résidents, travailleurs et visiteurs.

3. Pour le **boulevard René-Lévesque**, dans le cadre du RSTC, les 2 voies de circulation pourraient être affectées à compléter l'aménagement à demi-convivial entrepris il y a plus ou moins 25 ans. Il est temps d'en aménager la partie nord, correspondant au faubourg Saint-Jean et ainsi corriger le déséquilibre visuel des 2 côtés du boulevard entre le boulevard Honoré-Mercier et la rue de l'Amérique française (qui était la rue Scott, continue nord-sud avant les années 70). Secondement, les aménagements devraient permettre de diminuer les inconforts liés aux bourrasques de vent au bas des bâtiments de grande hauteur. Comme mentionné précédemment, il faut compléter l'œuvre inachevée: construire le dernier lot en bordure du boulevard et repenser les abords de l'hôtel Delta

Concernant la station "Colline parlementaire", qui se trouvera au pied du complexe G, son design devra être en continuité avec l'environnement bâti existant: un important centre administratif des années 70 comprenant un basilaire et une tour placé presque au point le plus haut de la ville de Québec. Il devra donc y avoir une facture différente de la station Faubourg Saint-Jean tout en maintenant la base d'un langage architectural commun.

Or la cicatrisation du tissu urbain n'est toujours pas complétée, tout particulièrement sur le boulevard urbain René-Lévesque. Le réaménagement devrait éliminer les barrières urbaines, améliorer le partage des espaces publics de circulation (par la révision des espaces dévolus à chaque part modale; piéton, vélo, auto, transport en commun), améliorer le confort urbain (qualité de l'air, création de zones de fraîcheur, ombre, vents, végétalisation des surfaces (sol, murs et toits)).



Tracé et stations du Réseau de transport structurant dans le quartier Saint-Jean-Baptiste

De prime abord, le CQSJB salue le projet de Réseau de transport structurant, notamment celui présenté dans sa version initiale (avec les liens mécaniques entre la Haute-Ville et la Basse-Ville et le trambus). Qui plus est, le CQSJB ne partage pas les inquiétudes à l'effet que le tramway passe dans une insertion souterraine dans le quartier.

Néanmoins, le CQSJB souhaite partager quelques préoccupations et interrogations concernant le scénario à l'étude pour une trémie à la hauteur de la rue Turnbull (alors que le scénario initial mise sur une trémie à la hauteur de la rue des Érables), le tracé ainsi que le nombre de stations dans le quartier.

Scénario de trémie à la rue Turnbull

Nous avons été plus que surpris d'apprendre l'existence de ce scénario le vendredi 19 juin, lorsque l'état d'avancement du projet d'insertion a été rendu public par le bureau de projet. En effet, il n'en avait été aucunement mention lors de la présentation privée faite aux administrateurs du CQSJB deux jours auparavant. Nous nous questionnons à savoir pourquoi un tel scénario n'a pas été évoqué avec le CQSJB.

Au-delà de l'absence de mention de ce scénario lors de la présentation au CQSJB, le CQSJB se questionne à savoir si l'impact qu'une sortie du tramway à la hauteur de la rue Turnbull sur la mobilité a été étudié ou s'il sera étudié.

En effet, contrairement au quartier voisin de Montcalm, Saint-Jean-Baptiste ne dispose que de très peu d'axes de circulation nord-sud. Notre compréhension du projet est que la sortie du tramway (où qu'elle soit) empêchera de facto la circulation à cette intersection dans l'axe nord-Sud. Nous sommes d'avis qu'il faut se pencher sur l'impact que ça pourrait avoir sur la mobilité dans le quartier. Le fait que nous ne disposions que de 4 axes de circulation nord-sud (avec Claire-Fontaine, Salaberry et Honoré-Mercier) doit aussi être pris en considération.

Ainsi, au-delà de la simple volonté d'avoir un tunnel plus court (et donc, probablement, diminuer les coûts afférents), le CQSJB se questionne sur le bien-fondé de déplacer la trémie vers l'est.

Le tracé

Si le CQSJB adhère aux changements présentés au tracé de façon à optimiser la vitesse du tramway et éviter une usure prématurée des infrastructures, le CQSJB se questionne sur deux aspects :

- L'absence de desserte dans le secteur Vieux-Québec;
- L'impact d'une sortie du tramway à la hauteur de la rue Turnbull sur le degré d'inclinaison de la pente.

Tout d'abord, bien que cette préoccupation aille au-delà du territoire dédié au CQSJB, nous nous questionnons néanmoins quant à l'absence de desserte pour le secteur Vieux-Québec. En effet, le tracé présenté en juin a évolué de telle sorte que la station d'Youville est en fait maintenant sous le boulevard Honoré-Mercier et sa sortie se trouvera du côté ouest, donc dans le quartier



Saint-Jean-Baptiste. Si nous saluons la reconnaissance de l'axe commercial formé par la rue Saint-Jean, nous croyons néanmoins que le secteur du Vieux-Québec devrait à tout le moins pouvoir compter sur un lien fort qui reliera le secteur de la place d'Youville à la station du même nom, et ce, toujours dans une perspective de favoriser la mobilité, notamment pour les clientèles touristiques.

En second lieu, le CQSJB souhaite partager des interrogations qui découlent, encore une fois, du scénario d'une trémie à la hauteur de la rue Turnbull, ces interrogations portant sur le degré d'inclinaison de la pente qui devra être créée dans un tel scénario. En effet, il a été maintes fois mentionné que la pente du tramway ne pouvait excéder un certain degré d'inclinaison. Considérant la pente du boulevard Honoré-Mercier et du fait que cette pente se maintiendra pour possiblement faire en sorte que le tramway sorte de terre plus tôt que prévu (à Turnbull au lieu de la rue des Érables), le CQSJB souhaite avoir l'assurance que le degré d'inclinaison maximal de la pente sera respecté et que ce ne sera pas fait au détriment d'une insertion souterraine moins profonde (donc avec possiblement un plus grand impact sur les immeubles avoisinants).

Le nombre de stations

Finalement, le CQSJB ne peut passer sous silence le fait que le projet a été amputé d'une station dans le quartier, par la fusion des stations Centre des congrès et Grand Théâtre. Avec uniquement deux stations, le CQSJB est d'avis que le quartier perd en accessibilité au réseau de transport.

Impacts des travaux et communication

Comme mentionné précédemment, le maillage à la périphérie du quartier n'est pas très perméable. Dès que des travaux bloquent une voie d'entrée du quartier, les options deviennent limitées. Les nombreux sens uniques viennent aussi complexifier les déplacements en temps de chantier tant en voiture qu'en transport actif. Dernièrement, nous pouvons prendre l'exemple de la fermeture du chemin Sainte-Foy ou bien l'an dernier, la fermeture de la côte Sainte-Geneviève. Les détours proposés changent constamment et la confusion s'installe sur le bon chemin pour se rendre à destination.

Est-ce que les trajets d'autobus qui desservent le secteur seront maintenus? Les détours nous forcent à nous rendre aux extrémités de notre quartier, en plus de devoir gravir une forte pente pour nous rendre sur René-Lévesque.

Nous éprouvons actuellement une pénurie de stationnements dans le quartier comme plusieurs chantiers sont cours et les interdictions de stationnement sont nombreuses. Comment pensez-vous gérer le stationnement des travailleurs du tramway? Il y aura un afflux important vers le centre-ville pour la construction de la portion en tunnel.

Ce qui nous amène à nous questionner sur les méthodes qui comptent être prises pour suivre l'avancement des travaux en direct ainsi que les entraves à la circulation. Est-ce qu'il y aura un bureau de consultation comme c'est le cas pour les travaux de l'avenue Cartier? Est-ce qu'une application pourrait voir le jour et regrouper l'ensemble de l'information du projet et des mesures de mitigation?



Secondement, est-ce que des exercices de participation citoyenne sont prévus pour l'insertion des édicules dans les quartiers? Quel sera le niveau d'implication des résidents dans le projet? Bien que les consultations publiques soient pertinentes pour la compréhension du projet, le citoyen ne se retrouve pas au cœur de la démarche, lui qui sera le principal utilisateur du réseau.

En conclusion

Le quartier sera bien desservi par le tramway. Toutefois, l'enlèvement de la station Grand Théâtre nous prive d'une meilleure desserte pour les résidents. Néanmoins, nous sommes conscients que les stations seront aussi utilisées par les travailleurs et les touristes. Nous nous questionnons fortement sur la sortie du tunnel à Turnbull et ce point nécessite des éclaircissements. Le CQSJB aurait bénéficié des liens mécanisés qui avaient été proposés entre la haute-ville et la basse-ville comme la majorité des résidents se déplacent en transport actif. Le projet initial était un réseau de transport structurant et plus le projet avance, plus les connexions avec les autres modes de transport diminuent. Le projet est réduit à un tramway, une colonne vertébrale sans ses membres.

Néanmoins, le CQSJB souhaite que les nouvelles infrastructures soient cohérentes avec le tissu urbain en place et viennent bonifier les aménagements paysagers en augmentant le nombre d'arbres actuel. Idéalement, il faudrait profiter de ces travaux pour repenser la place du piéton dans le quartier et du coup, tenter d'amoinrir les impacts négatifs de l'immense îlot de chaleur couvrant le centre-ville de Québec par des mesures de déminéralisation et de verdissement.